Sommaires

INTRODUCTION

PARTIE I

Résultats globaux de la gestion de l'exercice 2025.

PARTIE II

Suivi et évaluation du système de la Commande Publique.

PARTIE III

La professionnalisation de la fonction des Marchés Publics.

PARTIE IV

Participation de la CNMP à la 5ème Assemblée du RACOP.

PARTIE V

Les perspectives de réformes des Marchés Publics.

Introduction



La commande publique constitue un levier stratégique essentiel de mise en œuvre des politiques publiques, de promotion du développement économique et de consolidation de la bonne gouvernance. Elle mobilise des ressources financières considérables de l'État et engage la responsabilité des pouvoirs publics en matière de transparence, d'efficacité, de concurrence et de reddition des comptes. Dans ce cadre, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) joue un rôle déterminant en tant qu'organe de régulation, de contrôle et de sécurisation du système national de passation des marchés publics.

Au cours de l'année 2025, la Commission Nationale des Marchés Publics a exercé ses missions dans un environnement institutionnel et économique marqué par une diminution de l'aide publique au développement (A.P.D.) et par des exigences accrues de performance de l'action publique (i), de rationalisation des dépenses de l'État (ii) et de renforcement de la confiance des acteurs économiques (iii).

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, la Commission a assuré le contrôle de la régularité et de la conformité des procédures de passation des marchés publics, depuis la phase de planification jusqu'à l'attribution des marchés, tout en veillant au respect des principes fondamentaux que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des soumissionnaires et la transparence des procédures.

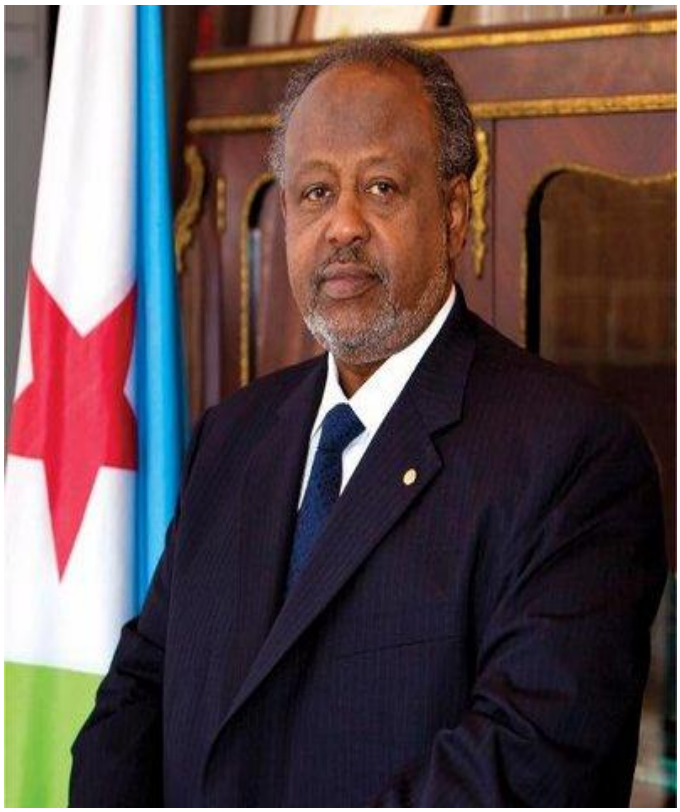
Le présent rapport d'activités annuelles a pour objet de rendre compte, de manière exhaustive et objective, de l'ensemble des actions menées par la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) durant la période de référence. Il met en lumière les résultats obtenus dans l'exercice du contrôle a priori et a posteriori des dossiers d'appels d'offres, ainsi que les activités de sensibilisation, de formation et de concertation avec les acteurs publics et privés impliqués dans la commande publique.

Au-delà du bilan quantitatif et qualitatif des activités réalisées, ce rapport analyse également les principales tendances observées dans la mise en œuvre des procédures de marchés publics ainsi que les difficultés récurrentes rencontrées par les différents acteurs.

À travers ce document, la Commission entend offrir, aux décideurs politiques, aux administrations contractantes, au secteur privé, à la société civile, à nos étudiants et chercheurs mais également aux partenaires techniques et financiers qui nous accompagnent une lecture claire et objective de son fonctionnement, des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des perspectives envisagées pour 2026 concernant l'amélioration continue du système national de passation des marchés publics. Il constitue ainsi un outil statistique d'aide à la décision pour les autorités publiques et un cadre de référence pour l'ensemble des parties prenantes de la commande publique.

En publiant ce rapport, de manière continue depuis l'année 2021, la Commission Nationale des Marchés Publics réitère son engagement en faveur de la transparence, de la bonne gouvernance, de la gestion efficiente des deniers publics et de la promotion d'un environnement des affaires sain et compétitif. Ce rapport se veut à la fois un instrument de transparence, un outil de communication, d'aide à la décision pour les autorités publiques et un cadre de référence pour l'ensemble des parties prenantes, contribuant ainsi à l'amélioration continue du système national de la commande publique et au développement durable de notre pays.

Mot du Président de la République



La commande publique occupe une place centrale dans la mise en œuvre des politiques publiques et un outil dans la réalisation des objectifs de développement économique et social de notre pays. À ce titre, elle exige discipline, rigueur, transparence, professionnalisme avec un cadre institutionnel solide. La Commission Nationale des Marchés Publics joue, dans ce dispositif, un rôle transversal fondamental en tant qu'organe de régulation, de contrôle et d'amélioration continue du système national des marchés publics.

Le présent Rapport annuel d'activités de la CNMP pour l'année 2025 rend compte des actions menées et des résultats obtenus dans un contexte marqué par des exigences accrues de performance, de bonne gouvernance et de redevabilité. Les efforts déployés témoignent de la volonté constante de l'État de garantir une gestion efficiente et transparente des ressources publiques, dans le respect des principes de concurrence, d'équité et d'égalité de traitement des opérateurs économiques.

Il nous faut nous féliciter des avancées réalisées en matière de modernisation des procédures, de suivi et d'évaluation du système de la commande publique, de renforcement des capacités des acteurs et de professionnalisation de la fonction des marchés publics. La poursuite de la digitalisation, notamment à travers le portail électronique des marchés publics, constitue également un progrès notable en faveur de la transparence et de la traçabilité des procédures.

Il nous faut également saluer l'engagement et le sens des responsabilités des membres de la CNMP, de son Secrétariat Technique, ainsi que de l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la chaîne de la commande publique. Leur contribution et leur professionnalisme sont des atouts essentiels

à la crédibilité du système et à la réussite des projets de développement au bénéfice de nos populations.

Le rapport de la CNMP désormais publier annuellement est attendu de tous, il reflète le degré de transparence qui nous anime et nous invite à poursuivre les réformes engagées, à renforcer davantage l'action de la Commission en faveur d'une **commande publique plus performante et orientée vers une culture de redevabilité et de résultats**, au service de l'intérêt général et du développement durable de la **République de Djibouti**.

Mot du Secrétaire Général du Gouvernement

Président de la Commission Nationale des Marchés Publics



L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives dans la consolidation et la modernisation du système national de la commande publique. Dans un contexte caractérisé par des exigences accrues de transparence, de performance et de bonne gouvernance, la Commission Nationale des Marchés Publics a poursuivi, avec respect, détermination et responsabilité, l'exécution des missions qui lui sont confiées par les textes en vigueur.

Au cours de l'exercice écoulé, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a œuvré au renforcement de son rôle de régulation et de contrôle, en mettant un accent particulier sur l'amélioration de la qualité des procédures de passation des marchés publics, la réduction des délais de traitement des dossiers, ainsi que le suivi et l'évaluation du système de la commande publique. Les efforts déployés par la Commission et son Secrétariat Technique ont contribué à une meilleure sécurisation juridique des procédures et à une plus grande confiance des acteurs publics et privés.

L'année 2025 a également été marquée par des actions structurantes en matière de **renforcement des capacités et de professionnalisation de la fonction des marchés publics**, notamment à travers des initiatives de formation, de concertation avec le secteur privé, de coopération régionale et de partenariats institutionnels. Ces actions traduisent la volonté constante de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) d'inscrire la commande publique dans une dynamique de réformes et de performance durable, alignée sur les standards régionaux et internationaux.

Par ailleurs, la poursuite de la digitalisation, à travers le portail électronique des marchés publics et la production de rapports annuels et de statistiques fiables, a permis d'améliorer la redevabilité, la transparence, la traçabilité du

mécanisme de passation des marches. La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a également renforcé les mécanismes de suivi des dossiers, d'évaluation et de contrôle, dans une logique d'amélioration continue et de recevabilité.

Les résultats présentés dans le rapport annuel 2025 sont le fruit d'un engagement collectif, qu'il convient de saluer, des membres du gouvernement, de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), du Secrétariat Technique, des autorités contractantes, ainsi que de l'ensemble des partenaires institutionnels et techniques. Je leur exprime pour cela ma profonde reconnaissance pour leur collaboration et leur contribution à l'amélioration du mécanisme de passation de la commande publique.

Convaincue que les marchés publics constituent un levier essentiel pour notre développement économique et social, la CNMP réaffirme, à travers ce rapport, son engagement à poursuivre les réformes engagées et à œuvrer pour une **commande publique transparente, performante et au service de l'intérêt général**.

PARTIE I) : Résultats globaux de la gestion de l'exercice 2025

Deux cent trente-trois **(233)** marchés conformément aux règles de procédure de passation ont été contractées par trente-trois (33) administrations, pour un montant total qui s'élève à vingt-huit milliards cinq cent soixante-cinq millions huit cent dix-huit mille sept cent trente-trois francs Djibouti (**28 565 818 733 FDJ**) (voir Tableau N°1).

La majorité des marchés ont été soumis à la Commission Nationale des Marchés Publics par l'ARULOS (39 marchés), par le Ministère du Budget (39 marchés), le MAEPE-RH (24 marchés), le MASS (20 marchés) ADR (20 marchés) et MENFOP (15).

L'année 2025 enregistre une légère diminution du nombre d'autorités contractantes ayant saisi la Commission Nationale des Marchés Publics, atteignant 33 administrations contractantes pour un montant de **28 565 818 733 FDJ**. Le nombre des marchés passés en 2025 a augmenté par rapport à l'année 2024 et atteint 233.

I. Ventilation des marchés par administration contractante

Tableau N° 1

Administration Contractante	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
ADDS	5	2.15	472 391 506	1.65
ADR	20	8.58	860 876 128	3.01
ANSIE	4	1.72	53 610 362	0.19
ANTD	2	0.86	50 880 533	0.18
ARMD	1	0.43	15 800 000	0.06
ARULOS	39	16.74	3 283 828 219	11.5
CLE	2	0.86	97 671 729	0.34
CMR	2	0.86	11 777 240	0.04
CNSS	4	1.72	790 524 300	2.77
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	1	0.43	23 773 750	0.08

COUR DES COMPTES	1	0.43	6 150 136	0.02
Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	1	0.43	11 400 000	0.04
DATUH	1	0.43	44 030 850	0.15
DFE	1	0.43	8 826 600	0.03
Djibouti Télécom	8	3.43	1 754 788 880	6.14
EDD	4	1.72	8 079 018 555	28.28
IGE	1	0.43	19 061 804	0.07
M. AGRICULTURE	24	10.3	1 597 967 099	5.59
M. BUDGET	39	16.74	4 292 022 127	15.03
M. DEFENSE	3	1.29	101 762 518	0.36
M. FEMME	2	0.86	98 080 217	0.34
M. INTERIEUR	3	1.29	1 412 761 132	4.95
M. JUSTICE	1	0.43	36 974 000	0.13
M. MASS	20	8.58	2 611 000 490	9.14
M. MCPT	14	6.01	774 394 070	2.71
M. MEFI	2	0.86	35 426 070	0.12
M. MENFOP	15	6.44	487 440 153	1.71
M. SANTE	5	2.15	106 164 015	0.37
ODPIC	1	0.43	11 523 944	0.04
ONEAD	3	1.29	203 908 103	0.71
PALAIS DU PEUPLE	1	0.43	9 650 440	0.03
SIAF	2	0.86	1 192 683 324	4.18
UD	1	0.43	9 650 440	0.03
Total	**233**	**100**	**28 565 818 733**	**100**

La nature des marchés validés par la CNMP au cours de l’exercice 2025 est répartie comme suit (voir tableau).

Répartition des marchés par nature

Tableau N°2

NATURE DES MARCHES	NOMBRE DES MARCHES		MONTANT DES MARCHES	
	NOMBRE	%	MONTANT EN FDJ	%
Fournitures et services	100	42.92	8 062 045 699	28.22
Prestations Intellectuelles	70	30.04	2 966 608 972	10.39
Services	11	4.72	2 296 939 248	8.04
Travaux	52	22.32	15 240 224 814	53.35
Total	**233**	**100**	**28 565 818 733**	**100**

Le montant des marchés des travaux validés par la CNMP au cours de l'exercice 2025 se chiffre à quinze milliards deux cent quarante millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quatorze Francs Djibouti (15 240 224 814 FDJ) soit (53.35%) du montant total.

II. Ventilation des marchés par mode de passation

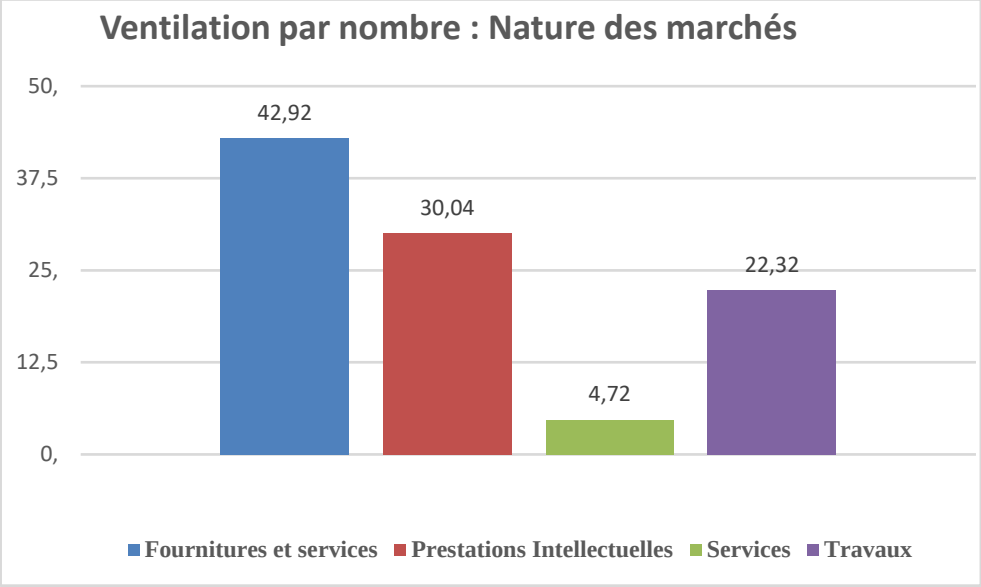
Les administrations contractantes ont eu recours à la procédure ouverte, à la procédure restreinte, aux avenants et à la procédure de gré à gré (voir tableau N°3). Le nombre des marchés soumis via la procédure appel d'offres ouvert, appel d'offres en deux étapes et par l'avenant représentent respectivement Rapport annuel d'activité de la CNMP Année 2025 ; vingt-cinq virgule soixante-quinze pourcent (25,75%), quinze virgule quarante-cinq pourcent (15,45%) treize virgule trois pourcent (13,3%) du total des marchés publics du rapport annuel d'activité de la CNMP Année 2025.

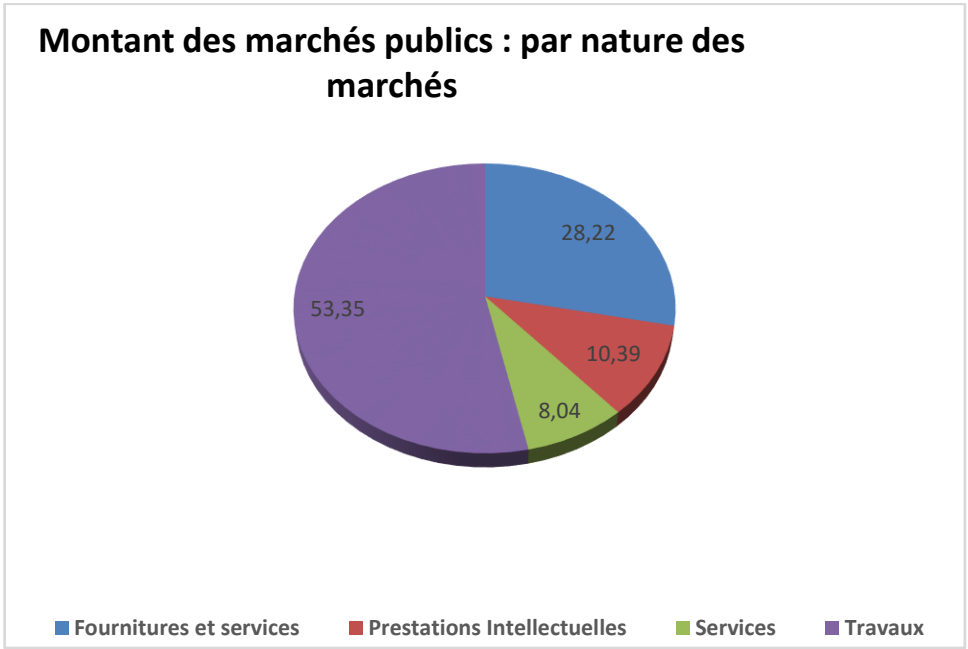
Répartition par procédure de passation avec les modes de la recherche des marchés validés par la CNMP

Tableau N°3

MODE DE PASSATION	NOMBRE DES MARCHES		MONTANT DES MARCHES	
	NOMBRE	%	MONTANT EN FDJ	%
Avenant	31	13.3	1 497 602 541	5.24
Consultant individuel	19	8.15	257 132 175	0.9
Demande de cotation	8	3.43	154 428 777	0.54
Marché public - Appel d'offres en deux étapes (MP-AO2Etapes)	29	12.45	9 847 678 813	34.47
Marché public - Appel d'offres ouvert (MP-AOO)	60	25.75	7 688 614 556	26.92
Marché public - Marchés négociés (MP-MN) (Gré à Gré)	86	36.91	9 120 361 872	31.93
Total	**233**	**100**	**28 565 818 733**	**100**

D'après le graphique n°1, la majorité des marchés passés via la procédure ouverte nationale sont des marchés de fournitures et services.


Ventilation par nombre : Nature des marchés
50,
37,5
25,
12,5
0,
42,92
30,04
4,72
22,32
Fournitures et services
Prestations Intellectuelles
Services
Travaux

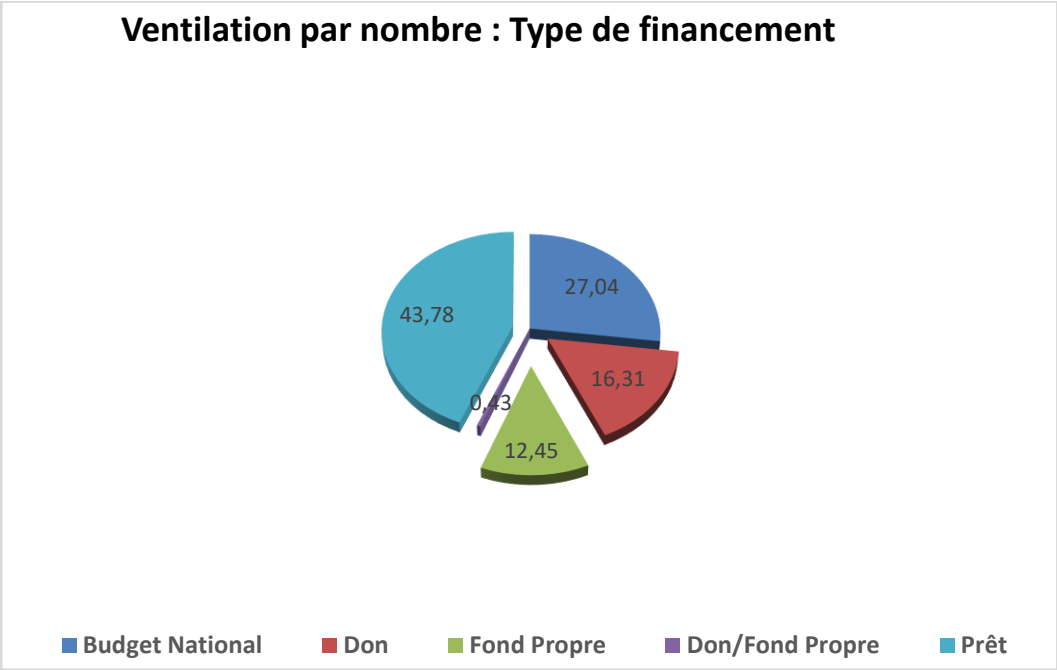

Montant des marchés publics : par nature des marchés
28,22
53,35
10,39
8,04
Fournitures et services
Prestations Intellectuelles
Services
Travaux

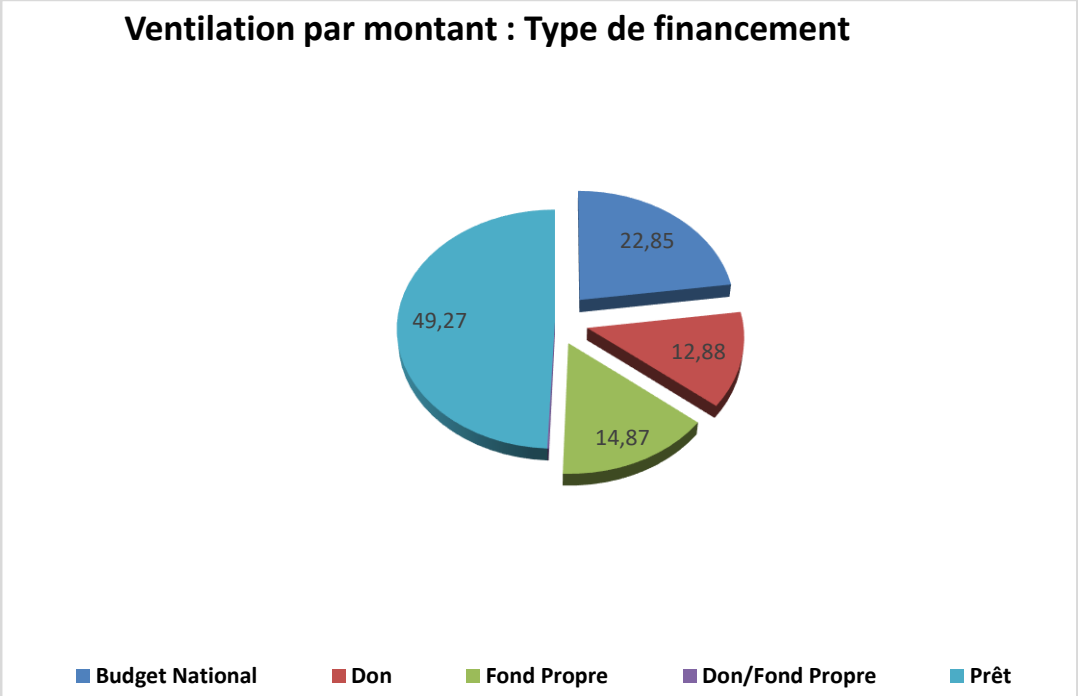
III. Ventilation des marchés publics par source de financement

Type de Financement	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Budget National	63	27,04	6 526 951 428,00	22,85
Don	38	16,31	3 679 971 620,00	12,88
Fonds Propres	29	12,45	4 248 810 555,00	14,87
Don/Fonds Propres	1	0,43	36 065 033,00	0,13
Prêt	102	43,78	14 074 020 097,00	49,27
Total	**233**	**100**	**28 565 818 733,00**	**100**

Le tableau ci-dessus souligne que quatre-vingt-douze (92) marchés, soit trente-neuf virgule quarante-deux pourcent (39,42%) du nombre total des marchés, sont financés sur budget national et fonds propres, et cent quarante-et-un (141) marchés, soit soixante virgule cinquante-deux pourcent (60,52%) du nombre total des marchés validés par la CNMP durant cet exercice sont sous financement extérieur (pour 62,28% du montant total).

Trente huit (38) marchés (16,31% du nombre total des marchés) sont financés par des dons (pour 12,88% du montant total).


Ventilation par nombre : Type de financement
27,04
16,31
0,43
12,45
43,78
Budget National
Don
Fond Propre
Don/Fond Propre
Prêt


Ventilation par montant : Type de financement
22,85
12,88
14,87
49,27
Budget National
Don
Fond Propre
Don/Fond Propre
Prêt

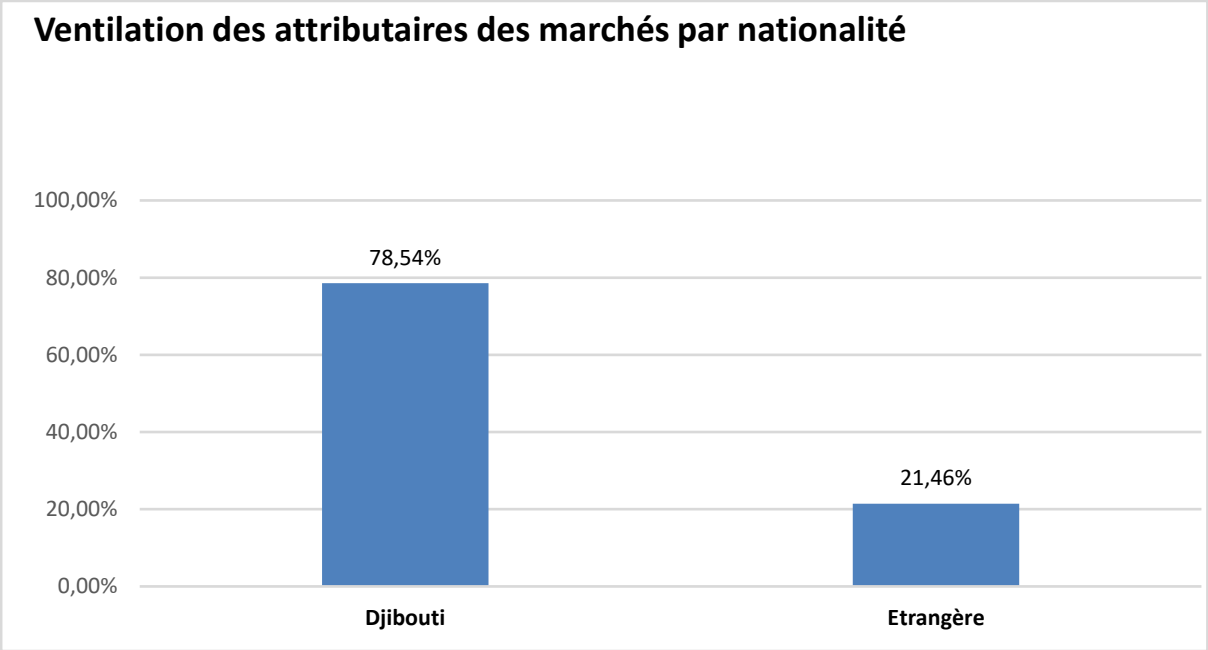
IV. Statuts des attributaires

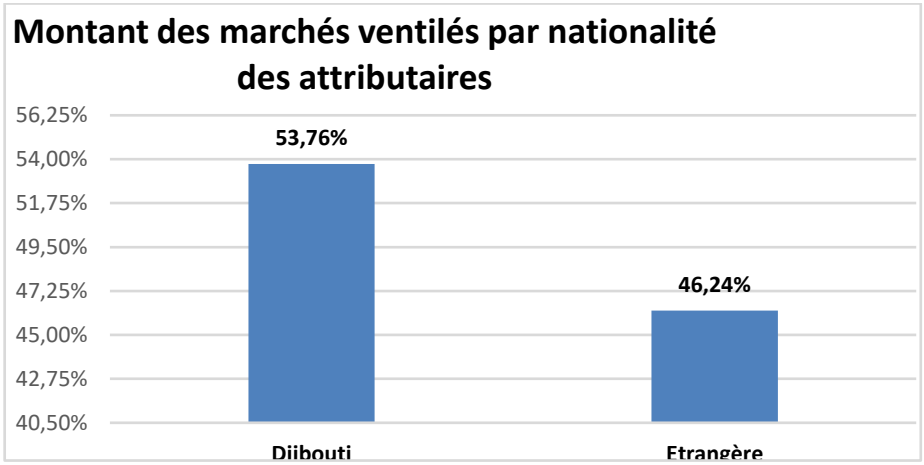
Le statut des attributaires des marchés validés par la Commission Nationale de Marchés Publics montre que (i) Cent quatre-vingt-et-trois (183) attributaires sont de nationalité Djiboutienne, contre Cinquante attributaires de nationalité étrangère; le rapport souligne une tendance qui se poursuit d'une commande publique davantage orientée vers des entreprises et sociétés djiboutiennes. Pour autant, ces cent quatre-vingt et-trois (183) marchés qui ont été attribués à des nationaux à hauteur de quinze milliards trois cent cinquante-sept millions douze mille sept cent quarante francs Djibouti (15 357 012 740FDJ) représente cinquante-trois virgule soixante-seize pourcent (53.76%) du montant total.

La part des marchés attribués aux entreprises de nationalités étrangères représentant encore quarante-six virgule vingt-quatre pourcent (46.24%) du montant total des marchés validés par la CNMP.

Le tableau ci-dessus illustre les différentes répartitions

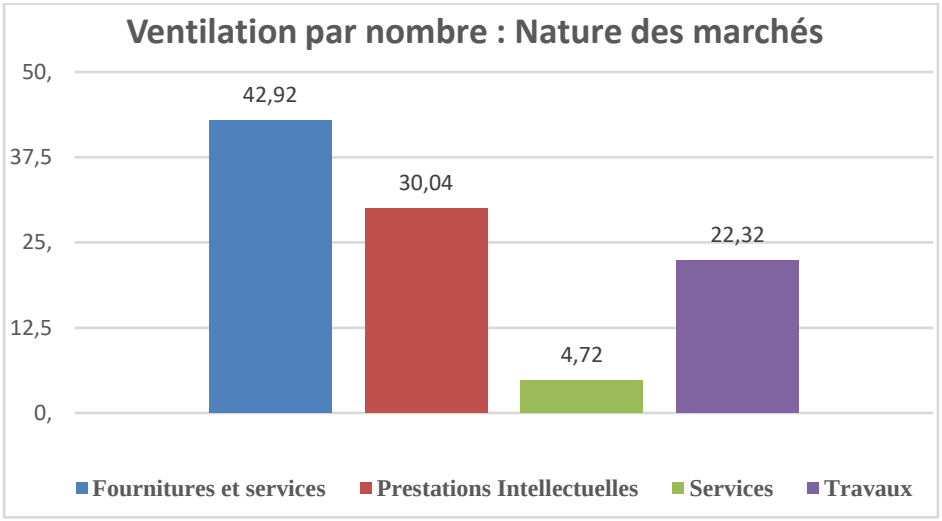
Nationalité	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Djibouti	183	78,54%	15 357 012 740,00	53,76%
Etrangère	50	21,46%	13 208 805 993,00	46,24%
Total	**233**	**100**	**28 565 818 733,00**	**100**





V. Ventilation par nature des marchés

Nature des marchés	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
Fournitures et services	100	42,92	8 062 045 699	28,22
Prestations Intellectuelles	70	30,04	2 966 608 972	10,39
Services	11	4,72	2 296 939 248	8,04
Travaux	52	22,32	15 240 224 814	53,35
Total	**233**	**100**	**28 565 818 733**	**100**



VI. Statuts des bailleurs

La ventilation des financements pour l'exercice 2025 montre des financements extérieurs mobilisés auprès de quatorze (14) bailleurs de Fonds.

Ces derniers sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

Source de Financement	Nombre des marchés		Montant des marchés	
	Nombre	%	Montant en FDJ	%
AFD	1	0,43	49 904 000,00	0,17
BAD	14	6,01	1 068 484 941,00	3,74
BID	8	3,43	1 290 879 695,00	4,52
BM	106	45,49	14 652 399 447,00	51,29
FAD	2	0,86	23 690 350,00	0,08
FIDA	2	0,86	60 962 738,00	0,21
FONDS JAPONAIS	1	0,43	64 000 217,00	0,22
FSD	2	0,86	111 064 032,00	0,39
FSN	4	1,72	308 021 000,00	1,08
CIR	1	0,43	36 065 033,00	0,13
GAVI	1	0,43	7 540 350,00	0,03
UE	4	1,72	509 989 927,00	1,79
Total	**146**	**100**	**18 183 001 730,00**	**100**

Partie II) : Suivi et évaluation du système de la Commande Publique

Le suivi et l'évaluation du système de la Commande Publique constituent une mission importante visant à garantir l'efficacité, la transparence et la performance globale des procédures de passation des marchés publics. À travers cette fonction, la CNMP assure un contrôle permanent du fonctionnement du système, tout en veillant à son amélioration continue conformément aux principes de bonne gouvernance et aux exigences du cadre réglementaire national.

Dans ce cadre, le dispositif de suivi permet d'analyser de manière régulière les **pratiques des autorités contractantes**, depuis la planification des marchés jusqu'à l'attribution

Renforcement des capacités des acteurs de la Commande : Challenge de la Commission Nationale des Marchés Publics

Dans le cadre de sa mission de régulation, de contrôle et de professionnalisation de la commande publique, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a accordé une importance particulière à la formation des représentants des ministères et des établissements publics en matière de procédures de passation des marchés publics.

À cet effet, la CNMP a organisé plusieurs sessions de formation visant à renforcer les compétences techniques et juridiques des acteurs impliqués dans la gestion des marchés publics.

Ces formations ont porté de manière approfondie sur l'ensemble du cycle de la commande publique, incluant la planification des besoins, la programmation des marchés, le choix des modes de passation, l'élaboration et la conformité des dossiers d'appels d'offres, la publication et la gestion des avis, l'ouverture et l'évaluation des offres, la prise de décision d'attribution, ainsi que le suivi et le contrôle de l'exécution des contrats.

Une attention soutenue a été accordée au respect strict du cadre juridique et réglementaire en vigueur, à l'application des principes fondamentaux de transparence, de concurrence, d'égalité de traitement des soumissionnaires et de bonne gouvernance, ainsi qu'à la prévention des irrégularités, des retards et des contentieux.

En combinant des présentations théoriques, des études de cas pratiques et des échanges d'expériences entre participants, ces actions de formation ont permis d'harmoniser les pratiques au sein des administrations publiques, d'améliorer la qualité des procédures de passation des marchés et de contribuer au renforcement de l'efficacité, de la crédibilité et de la performance globale du système national de la commande publique.

Analyse et validation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) par le Secrétariat Technique de la CNMP

L'analyse et la validation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) constituent l'une des missions du Secrétariat Technique de la CNMP, en tant qu'organe technique d'appui à la Commission dans l'exercice de sa mission de régulation et de contrôle du système national de passation des marchés publics. Cette mission vise à garantir la conformité juridique, technique et procédurale des dossiers soumis par les autorités contractantes, avant le lancement effectif des procédures de passation.

À ce titre, le Secrétariat Technique procède à un **examen approfondi des DAO**, portant notamment sur :

- la conformité du dossier au **Code des marchés publics et à ses textes d'application** ;
- L'adéquation du **choix de la procédure** (appel d'offres ouvert, restreint, consultation, etc.) avec la nature et le montant du marché ;
- la cohérence des **clauses administratives, techniques et financières** ;
- la clarté et la neutralité des **critères de qualification, d'évaluation et d'attribution**, afin de garantir l'égalité de traitement des soumissionnaires ;
- la pertinence des spécifications techniques, en veillant à éviter toute référence discriminatoire ou restrictive de concurrence.

Le Secrétariat Technique veille également à la **qualité rédactionnelle et à la complétude des DAO**, afin de limiter les risques d'ambiguïté, de contentieux ou d'annulation de procédure. Lorsque des insuffisances, incohérences ou non-conformités sont relevées, des **observations techniques et recommandations motivées** sont formulées à l'attention de l'autorité contractante, en vue de la correction ou de l'amélioration du dossier.

À l'issue de cette analyse, et après prise en compte des observations formulées, le Secrétariat Technique soumet le dossier à la Commission pour **validation**, accompagnée d'un avis technique circonstancié. Cette étape constitue un **mécanisme clé de sécurisation des procédures**, contribuant à la transparence, à la concurrence loyale et à la bonne gouvernance de la commande publique.

En assurant cette mission, le Secrétariat Technique permet de **prévenir les irrégularités**, la **réduction des litiges liés aux marchés publics** et le **renforcement de la crédibilité du système national de passation des marchés**, tout en accompagnant les autorités contractantes dans l'amélioration continue de leurs pratiques.

Participation de la CNMP à l'atelier de concertation avec le secteur privé dans le cadre des marchés financés par la Banque mondiale

La **Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)** a pris part à l'atelier de concertation organisé avec les acteurs du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre des projets et marchés financés par la **Banque mondiale**. Cette participation s'inscrit dans la mission de la CNMP visant à promouvoir un dialogue permanent et constructif entre les institutions publiques et les opérateurs économiques, en vue d'améliorer la transparence, la compréhension et l'efficacité du système de la commande publique.

À travers cet atelier, la CNMP a contribué aux échanges portant sur les **procédures spécifiques applicables aux marchés financés par la Banque mondiale**, notamment en matière de planification, de passation, d'évaluation des offres et de gestion des contrats. Elle a également apporté des éclairages techniques sur les exigences de conformité, les règles de concurrence, ainsi que les mécanismes de recours et de règlement des différends, afin de renforcer la compréhension des opérateurs privés et de faciliter leur participation aux appels d'offres financés par les partenaires techniques et financiers.

La participation de la CNMP a permis de **recueillir les préoccupations et recommandations du secteur privé**, d'identifier les difficultés rencontrées dans l'accès aux marchés financés par la Banque mondiale et de formuler des pistes d'amélioration visant à renforcer la compétitivité, la transparence et l'inclusivité du système. Cet espace d'échange a également contribué à renforcer la confiance entre les parties prenantes et à encourager une participation accrue et qualitative des entreprises nationales aux projets de développement.

En s'associant à cet atelier de concertation, la CNMP réaffirme son engagement en faveur d'une **commande publique ouverte, performante et alignée sur les standards internationaux**, tout en soutenant les efforts de développement économique et de promotion du secteur privé dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale.

Sollicitation de l'Inspection Générale d'État pour l'audit de performance des marchés publics

Dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance et de l'amélioration continue du système de la commande publique, la **Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)** a sollicité l'intervention de l'Inspection **Générale d'État (IGE)** en vue de la réalisation d'un **audit de performance des marchés publics**.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de disposer d'une évaluation indépendante et objective de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie des procédures de passation et de gestion des marchés publics. L'audit de performance vise notamment à apprécier le niveau d'atteinte des objectifs assignés au système de la commande publique, la qualité des mécanismes de contrôle existants, ainsi que l'impact des marchés publics sur l'utilisation optimale des ressources publiques.

À travers cette sollicitation, la CNMP entend permettre à l'IGE d'examiner, entre autres, le respect des procédures réglementaires, la maîtrise des délais et des coûts, la qualité de la planification des marchés, ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place par les autorités contractantes. Les résultats attendus de cet audit doivent contribuer à identifier les forces du système, les dysfonctionnements éventuels et les axes d'amélioration prioritaires.

Les conclusions et recommandations issues de l'audit de performance constitueront un **outil stratégique d'aide à la décision**, en vue de renforcer la transparence, la recevabilité et la performance globale de la commande publique. Elles serviront également de base à l'élaboration de mesures correctives, de réformes ciblées et d'actions de renforcement des capacités, en cohérence avec les standards nationaux et internationaux en matière de gestion des finances publiques.

Par cette initiative, la CNMP réaffirme son engagement en faveur d'un **système de marchés publics performant, crédible et orienté vers les résultats**, au service de l'efficacité de l'action publique et du développement économique.

Production et publication mensuelle des statistiques des marchés publics

La production et le partage des statistiques des marchés publics constituent un axe majeur du dispositif de pilotage, de transparence et de recevabilité du système national de la commande publique. À cet effet, la CNMP assure la **collecte, la consolidation, l'analyse et la diffusion des données relatives aux procédures de passation des marchés**, en s'appuyant sur le **Portail électronique des marchés publics**, outil central de publication et de suivi des informations.

Les statistiques produites portent notamment sur le **nombre de marchés passés**, les **montants engagés**, les **types de procédures utilisées**, les **délais de passation**, le **taux de procédures infructueuses**, ainsi que la **répartition sectorielle des marchés**. Ces données permettent d'apprécier l'évolution et la performance du système, d'identifier les tendances, les risques et les insuffisances, et de soutenir la prise de décision stratégique en matière de commande publique.

Dans une logique de coordination interinstitutionnelle, la CNMP procède également au **partage régulier de ces statistiques avec les ministères sectoriels**, afin de renforcer la planification des achats publics, d'améliorer la programmation budgétaire et de favoriser une meilleure cohérence entre les politiques publiques et les investissements réalisés à travers les marchés publics. Ce partage contribue aussi à renforcer les capacités des administrations sectorielles en matière de suivi et d'évaluation de leurs activités de passation des marchés.

À travers la publication des statistiques sur le portail électronique et leur diffusion auprès des ministères concernés, la CNMP promeut une **culture de transparence, d'analyse et de performance**, tout en consolidant la confiance des acteurs publics et privés et en soutenant l'amélioration continue du système national de la commande publique.

Suivi des dossiers soumis à la CNMP par le Secrétariat Technique pour lutter contre les retards de traitement

Dans un souci d'amélioration de l'efficacité administrative et de réduction des délais de traitement des procédures de passation des marchés publics, la

Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a renforcé le dispositif de suivi des dossiers soumis par les autorités contractantes, sous la coordination du Secrétariat Technique.

Ce suivi repose sur une **organisation rigoureuse et systématique des dossiers**, depuis leur réception jusqu'à leur examen final par la Commission. Le Secrétariat Technique assure l'enregistrement, la traçabilité et le classement des dossiers, tout en veillant au respect des délais réglementaires et internes fixés pour chaque étape du processus d'analyse et de validation. Des outils de suivi, notamment des tableaux de bord et des registres de traitement, sont utilisés afin de permettre une visibilité permanente sur l'état d'avancement des dossiers.

Dans ce cadre, le Secrétariat Technique procède à une **priorisation des dossiers** en fonction de leur urgence, de leur complexité et de leur impact sur la mise en œuvre des projets publics, notamment ceux liés aux investissements stratégiques et aux financements extérieurs. Il formule également des relances et des demandes de compléments d'information auprès des autorités contractantes lorsque des insuffisances sont constatées, afin d'éviter les allers-retours prolongés et les blocages administratifs.

Ce dispositif de suivi renforcé contribue à la **réduction significative des délais de traitement**, à l'amélioration de la qualité des dossiers soumis et à une meilleure planification des travaux de la Commission. Il participe également à la prévention des retards dans l'exécution des projets publics et au renforcement de la crédibilité du système de la commande publique.

À travers cette démarche, la CNMP réaffirme son engagement en faveur d'une **administration performante, réactive et orientée vers les résultats**, au service de la transparence, de l'efficacité et de la bonne gouvernance des marchés publics.

V) La préférence nationale ; Une politique importante de la Commission Nationale des Marchés Publics

La **préférence nationale** constitue aujourd'hui **un challenge incontournable pour la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)**, tant elle se situe au carrefour d'enjeux économiques, juridiques et institutionnels majeurs.

D’un côté, elle répond à une ambition légitime de **promotion du tissu économique national**, de soutien aux PME locales et de création d’emplois durables. De l’autre, sa mise en œuvre doit impérativement rester **compatible avec les principes fondamentaux de la commande publique**, notamment l’égalité de traitement des soumissionnaires, la transparence des procédures et la recherche du meilleur rapport qualité-prix.

Pour la CNMP, le défi réside donc dans la **définition d’un cadre clair, objectif et juridiquement sécurisé** de la préférence nationale, évitant toute dérive protectionniste ou discriminatoire susceptible d’affecter la crédibilité du système des marchés publics. Cela suppose un encadrement réglementaire précis, des critères mesurables et contrôlables, ainsi qu’un dispositif de suivi rigoureux pour prévenir les abus et garantir l’efficacité réelle de la mesure.

En ce sens, la préférence nationale n’est pas seulement un outil économique, mais un **levier stratégique de politique publique**, qui appelle un arbitrage permanent entre ouverture à la concurrence, attractivité des investissements et renforcement des capacités nationales. Sa maîtrise constitue ainsi un enjeu central pour la CNMP dans sa mission de régulation et de modernisation de la commande publique.

Partie III) : La professionnalisation de la fonction des marchés publics

Projet mené conjointement avec le Ministère de l’Enseignement Supérieur et la CNMP

Dans le cadre du renforcement durable du système national de la commande publique, un projet structurant de **professionnalisation de la fonction des marchés publics** a été initié conjointement par le **Ministère de l’Enseignement Supérieur** et la **CNMP**. Ce projet vise à ériger la fonction des

marchés publics en un **véritable métier**, reposant sur des compétences académiques et professionnelles reconnues, adaptées aux exigences juridiques, techniques et économiques de la commande publique moderne.

Cette initiative a pour objectif principal de **renforcer les capacités humaines de l'administration publique** à travers l'intégration des marchés publics dans les programmes de formation universitaire et professionnelle. Elle prévoit notamment l'élaboration de **curricula spécialisés**, le développement de modules d'enseignement dédiés à la réglementation des marchés publics, à la passation, à l'évaluation des offres, à la gestion des contrats et au règlement des différends, ainsi que la formation de formateurs spécialisés dans ce domaine.

La CNMP, en tant qu'organe de régulation, apporte son **expertise technique et institutionnelle** à la conception des contenus pédagogiques, en veillant à leur conformité avec le Code des marchés publics et les bonnes pratiques nationales et internationales. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, pour sa part, assure l'ancrage académique du projet, la reconnaissance des formations et leur intégration dans le système éducatif national.

Ce projet contribue à la création d'un **vivier de cadres qualifiés**, capables de gérer efficacement les procédures de passation des marchés publics, de réduire les risques d'irrégularités et de contentieux, et d'améliorer la performance globale de la commande publique. Il participe également à la promotion de l'éthique, de la transparence et de la culture de résultats au sein de l'administration.

À travers cette collaboration stratégique, la CNMP et le Ministère de l'Enseignement Supérieur réaffirment leur engagement commun en faveur d'une **commande publique professionnelle, performante et durable**, au service de la bonne gouvernance et du développement économique du pays.

Partie IV) Participation de la CNMP à la 5e Assemblée du RACOP

La **Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)** a pris part à la 5ème Assemblée du **Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP)**, rencontre de haut niveau réunissant les autorités de régulation et les institutions en charge de la commande publique des États membres. Cette participation s'inscrit dans la stratégie de la CNMP visant à renforcer la coopération régionale, le partage d'expériences et l'harmonisation des bonnes pratiques en matière de passation des marchés publics.

À l'occasion de cette assemblée, la CNMP a contribué aux échanges et travaux portant sur les **réformes des systèmes de commande publique**, la **professionnalisation des acteurs**, la **digitalisation des procédures**, ainsi que les mécanismes de **transparence, de contrôle et de règlement des différends**. Elle a également partagé l'expérience nationale en matière de régulation, de suivi des marchés publics et de renforcement des capacités institutionnelles.

La participation à la 5e Assemblée du RACOP a permis à la CNMP de **s'informer des évolutions récentes et des innovations mises en œuvre dans d'autres pays**, d'identifier des pistes d'amélioration du système national de la commande publique et de renforcer les liens de coopération avec les institutions homologues du continent africain.

À travers cette présence active au sein du RACOP, la CNMP réaffirme son engagement en faveur d'une **commande publique moderne, performante et alignée sur les standards régionaux et internationaux**, contribuant ainsi à la promotion de la bonne gouvernance et de l'intégration africaine dans le domaine des marchés publics.

Partie V) : Les perspectives de réformes des marchés publics

Les perspectives de réformes des marchés publics s'inscrivent dans une dynamique de modernisation continue du système de la commande publique, visant à renforcer son efficacité, sa transparence et son impact sur le développement économique et social. Face aux évolutions du contexte national, aux exigences accrues de bonne gouvernance et aux standards internationaux, les réformes envisagées ont pour ambition de consolider durablement la crédibilité et la performance du système.

Un axe prioritaire des réformes porte sur le **renforcement du cadre juridique et réglementaire**, afin d'assurer une meilleure cohérence des textes, de clarifier certaines procédures et d'intégrer les bonnes pratiques internationales. Cette évolution vise notamment à sécuriser davantage les procédures de passation, à réduire les zones d'interprétation et à prévenir les risques d'irrégularités et de contentieux.

La **digitalisation de la commande publique** constitue également une perspective majeure de réforme. Le développement et la généralisation des outils électroniques, notamment le portail électronique des marchés publics, permettront d'améliorer la transparence, la traçabilité des procédures et l'accès à l'information pour les opérateurs économiques. Cette transformation numérique contribuera également à la réduction des délais, à la fiabilité des données et à une meilleure production de statistiques pour le pilotage stratégique du système.

Par ailleurs, les réformes à venir accordent une place centrale à la **professionnalisation de la fonction des marchés publics**. Il s'agit de renforcer les compétences des acteurs à travers la formation, la spécialisation des agents, la certification des profils et l'intégration des marchés publics dans les cursus académiques et professionnels. Cette approche vise à améliorer la qualité des dossiers, la maîtrise des procédures et la performance globale de la commande publique.

Les perspectives de réforme incluent également le **renforcement des mécanismes de contrôle, de suivi et d'évaluation**, notamment à travers les audits de performance, la production d'indicateurs fiables et l'amélioration des dispositifs de règlement des différends. Ces mécanismes permettront d'orienter les décisions publiques sur la base de données objectives et d'inscrire la commande publique dans une logique de résultats et de recevabilité.

Enfin, les réformes futures visent à **renforcer le dialogue avec le secteur privé et les partenaires techniques et financiers**, afin de favoriser une participation plus inclusive et compétitive aux marchés publics, de soutenir le développement des entreprises nationales et d'aligner le système sur les exigences des projets financés par les partenaires internationaux.

À travers ces perspectives de réformes, la CNMP entend contribuer à l'émergence d'un **système de marchés publics moderne, performant et durable**, au service de l'efficacité de l'action publique, de la confiance des acteurs économiques et du développement du pays

---

Les perspectives de digitalisation de la Commande publique

La digitalisation de la commande publique constitue un axe stratégique majeur de modernisation de l'action publique, visant à renforcer la transparence, l'efficacité et la performance du système national des marchés publics. Elle répond à la nécessité d'adapter les procédures aux évolutions technologiques, d'améliorer l'accès à l'information et de sécuriser l'ensemble du cycle de passation et de gestion des marchés.

Les perspectives de digitalisation reposent en premier lieu sur le **renforcement et l'extension du Portail électronique des marchés publics**, en tant qu'outil central de publication, de diffusion et de suivi des procédures. À terme, ce portail est appelé à évoluer vers une **plateforme intégrée de e-procurement**, couvrant l'ensemble du processus, depuis la planification des marchés et la publication des avis, jusqu'à la soumission électronique des offres, l'évaluation, l'attribution et le suivi des contrats.

La digitalisation vise également à améliorer la **traçabilité et la fiabilité des procédures**, à travers l'enregistrement systématique des données, la conservation électronique des documents et la sécurisation des échanges entre les autorités contractantes, les opérateurs économiques et les organes de contrôle. Cette évolution contribuera à la réduction des délais de traitement, à la limitation des interventions manuelles et à la prévention des risques d'erreurs, d'irrégularités ou de pratiques non conformes.

Un autre enjeu majeur des perspectives de digitalisation concerne la **production et l'exploitation des données statistiques** issues des marchés publics. La mise en place d'outils numériques performants permettra de disposer de données fiables et en temps réel, facilitant le suivi, l'évaluation et le pilotage stratégique du système de la commande publique, ainsi que l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes.

Par ailleurs, la digitalisation de la commande publique s'accompagne d'un **renforcement des capacités des acteurs**, tant au niveau des administrations publiques que du secteur privé. Elle implique des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement, afin d'assurer une appropriation effective des outils numériques et de garantir une participation inclusive et équitable aux procédures dématérialisées.

À travers ces perspectives, la CNMP entend promouvoir une **commande publique moderne, transparente et orientée vers la performance**, alignée sur les standards internationaux et au service de la bonne gouvernance, de la compétitivité économique et du développement durable.

Perspectives de dialogue et de renforcement des capacités du secteur privé

Le dialogue avec le secteur privé et le renforcement de ses capacités constituent des leviers essentiels pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'inclusivité du système de la commande publique. Consciente du rôle central des opérateurs économiques dans la mise en œuvre des marchés publics, la CNMP entend renforcer et structurer, dans les années à venir, un cadre de concertation permanent et constructif avec le secteur privé.

Les perspectives de dialogue reposent notamment sur l'institutionnalisation de **mécanismes réguliers d'échange** avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les entreprises, afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle des règles, des procédures et des attentes des différentes parties prenantes. Ces espaces de concertation permettront de recueillir les préoccupations du secteur privé, d'identifier les obstacles à la participation aux marchés publics et de co-construire des solutions visant à améliorer l'accès et la compétitivité des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises.

Parallèlement, la CNMP envisage de renforcer les actions de **renforcement des capacités du secteur privé**, à travers l'organisation de sessions de formation, d'ateliers de sensibilisation et de campagnes d'information sur la réglementation des marchés publics, les procédures de passation, les critères d'évaluation des offres et les mécanismes de recours. Ces actions visent à améliorer la qualité des offres soumises, à réduire les risques d'erreurs et de rejets, et à promouvoir une concurrence saine et équitable.

Les perspectives incluent également le développement d'outils d'information et d'accompagnement, notamment des guides pratiques, des supports pédagogiques et l'utilisation accrue des plateformes numériques pour la diffusion de l'information. Ces outils permettront d'élargir l'accès aux opportunités de marchés publics et de renforcer la transparence du système.

À travers ces perspectives de dialogue et de renforcement des capacités, la CNMP entend consolider un **partenariat durable avec le secteur privé**, fondé sur la confiance, la transparence et la performance, contribuant ainsi à une commande publique plus inclusive, compétitive et au service du développement économique national.

Réforme de la réglementation des marchés publics pour son actualisation

La réforme de la réglementation des marchés publics constitue une étape essentielle pour adapter le système de la commande publique aux évolutions institutionnelles, économiques et technologiques, ainsi qu'aux exigences croissantes de transparence, d'efficacité et de bonne gouvernance. Dans cette

perspective, la **Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)** envisage l'actualisation du cadre réglementaire afin d'en renforcer la cohérence, la clarté et la pertinence.

Cette réforme vise, en premier lieu, à **mettre à jour les textes existants** pour tenir compte des pratiques observées, des difficultés rencontrées par les acteurs de la commande publique et des enseignements tirés de l'application du Code des marchés publics. Elle permettra de clarifier certaines dispositions, de réduire les zones d'interprétation et de sécuriser davantage les procédures de passation et de contrôle des marchés publics.

L'actualisation de la réglementation ambitionne également d'intégrer les **bonnes pratiques nationales et internationales**, notamment en matière de digitalisation des procédures, de professionnalisation des acteurs, de suivi et d'évaluation de la performance, ainsi que de gestion des recours et des différends. Cette évolution contribuera à renforcer la crédibilité du système et à améliorer la confiance des opérateurs économiques.

Par ailleurs, la réforme de la réglementation des marchés publics vise à **simplifier et rationaliser les procédures**, afin de réduire les délais de traitement, d'alléger les charges administratives et de favoriser une participation plus large et plus compétitive du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises.

Enfin, cette démarche de réforme s'inscrit dans une logique de **concertation avec les parties prenantes**, notamment les administrations publiques, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, afin d'assurer une appropriation effective des nouvelles dispositions et une mise en œuvre harmonieuse du cadre réglementaire actualisé.

À travers l'actualisation de la réglementation des marchés publics, la CNMP entend contribuer à l'émergence d'un **système de commande publique moderne, performant et aligné sur les objectifs de développement et de bonne gouvernance**.

Renforcement du mécanisme de suivi des contrats publics

Dans une dynamique d'amélioration continue du système de la commande publique, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) envisage, comme perspective stratégique majeure, la mise en place et le renforcement d'un mécanisme structuré de suivi des contrats publics. Ce mécanisme vise à assurer un contrôle effectif de l'exécution des marchés, depuis la notification du contrat jusqu'à sa clôture définitive, en mettant l'accent sur le respect des

délais, la conformité technique et financière des prestations, ainsi que la qualité des ouvrages, fournitures et services livrés. La CNMP entend développer des outils de suivi harmonisés, incluant des indicateurs de performance, des rapports périodiques d'exécution et des dispositifs d'alerte précoce, afin de prévenir les dérives, les retards, les surcoûts et les litiges contractuels. Cette approche prospective s'inscrit également dans la perspective de la digitalisation de la commande publique, à travers l'interconnexion des systèmes d'information et la centralisation des données relatives à l'exécution des marchés. À terme, ce mécanisme de suivi des contrats contribuera au renforcement de la transparence, de la redevabilité et de l'efficacité de la dépense publique, tout en consolidant le rôle de la CNMP en tant qu'organe de régulation et de pilotage stratégique de la commande publique.

Mécanisme de suivi de l'exécution des marchés attribués par la CNMP

Dans le cadre des perspectives d'évolution du système national de la commande publique, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) entend renforcer le suivi de l'exécution des marchés attribués afin d'assurer une meilleure maîtrise de la dépense publique et une plus grande efficacité des projets financés. Ce suivi portera sur le contrôle du respect des engagements contractuels par les titulaires des marchés, notamment en matière de délais d'exécution, de qualité des prestations, de conformité technique et financière, ainsi que sur l'application effective des clauses contractuelles. La CNMP envisage la mise en place de mécanismes de reporting périodique, d'outils d'évaluation de la performance des titulaires et de dispositifs d'alerte permettant d'anticiper et de corriger les dysfonctionnements susceptibles d'affecter l'exécution des marchés. Cette orientation stratégique s'inscrit également dans la perspective de la digitalisation de la commande publique, à travers la centralisation et le partage des informations relatives à l'exécution des marchés avec les autorités contractantes et les organes de contrôle. À terme, le renforcement du suivi de l'exécution des marchés attribués contribuera à réduire les risques de retards, de surcoûts et de litiges, tout en consolidant la transparence, la recevabilité et la crédibilité du système de passation des marchés publics.

Mutualisation des actions de renforcement des capacités formulées par les partenaires techniques et financiers

La **mutualisation des actions de renforcement des capacités formulées par les partenaires techniques et financiers** s'impose comme une approche stratégique visant à **optimiser l'impact, la cohérence et la durabilité des interventions** dans le domaine de la commande publique. Face à la multiplicité des appuis techniques, des programmes de formation et des initiatives de réforme, cette mutualisation permet d'éviter les chevauchements, de réduire la dispersion des ressources et d'assurer une meilleure lisibilité des actions menées au profit des institutions nationales.

Pour la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), il s'agit de **jouer un rôle de coordination et de convergence**, en identifiant les besoins prioritaires, en harmonisant les contenus de formation et en favorisant des cadres d'intervention concertés avec les partenaires techniques et financiers. Cette démarche renforce la complémentarité entre les appuis, tout en garantissant leur alignement avec les stratégies nationales de réforme et de professionnalisation de la commande publique.

En définitive, la mutualisation constitue un **levier d'efficacité et de performance institutionnelle**, permettant de maximiser les résultats, de capitaliser les acquis et de bâtir des capacités solides et pérennes au sein des acteurs de la commande publique. Elle traduit également une volonté partagée de partenariat stratégique, fondé sur la coordination, la transparence et l'appropriation nationale des réformes engagées.

Participation et encouragement des sociétés des régions de l'intérieur, à la Commande Publique: Perspective majeure

---

La **participation et l'encouragement des sociétés des régions à la commande publique** s'affirment comme une **perspective majeure** dans la stratégie de modernisation et d'inclusivité du système des marchés publics. En intégrant davantage les entreprises régionales, notamment les PME et TPE locales, la commande publique devient un **véritable levier de développement territorial**, de création d'emplois et de valorisation des potentialités économiques des régions.

Dans cette optique, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) est appelée à renforcer les mécanismes favorisant l'accès équitable des sociétés des régions aux marchés publics, à travers l'amélioration de la diffusion de l'information, l'adaptation des procédures, l'allotissement des marchés et l'encadrement de mesures incitatives telles que la préférence nationale. Ces actions visent à **réduire les obstacles structurels et administratifs** qui limitent encore la participation des entreprises régionales.

À moyen et long termes, cette orientation stratégique contribuera à une **meilleure appropriation de la commande publique par les acteurs locaux**, à l'émergence d'un tissu économique régional compétitif et à un renforcement de la confiance entre l'administration et le secteur privé. Elle s'inscrit ainsi comme une perspective majeure pour une commande publique plus inclusive, performante et au service d'un développement équilibré et durable.

Mise en place d'une stratégie nationale de la commande publique comme perspective de la CNMP

La **mise en place d'une stratégie nationale de la commande publique** constitue une **perspective structurante et prioritaire** pour la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), en ce qu'elle vise à doter l'État d'un cadre de référence cohérent, partagé et orienté vers la performance. Cette stratégie permettra d'aligner la commande publique avec les **objectifs nationaux de développement économique et social**, tout en renforçant la transparence, l'efficacité et la soutenabilité des dépenses publiques.

Conçue de manière inclusive et participative, la stratégie nationale de la commande publique devra intégrer les enjeux de **professionnalisation des acteurs**, de **digitalisation des procédures**, de **promotion du secteur privé national et régional**, ainsi que de **prévention des risques de fraude et de corruption**. Elle offrira également un cadre harmonisé pour la coordination des réformes, l'intervention des partenaires techniques et financiers et l'évaluation des performances du système des marchés publics.

À terme, cette démarche stratégique permettra à la CNMP de consolider son rôle de régulateur, d'améliorer la prévisibilité et la crédibilité du système de la commande publique, et de faire de celle-ci un **levier stratégique de gouvernance et de développement durable** au service de l'intérêt général.

L'établissement d'un local pour la Commission Nationale des Marchés Publics pour la réception des offres

L'établissement d'un local dédié à la CNMP pour la réception des offres constitue une **mesure institutionnelle essentielle** visant à renforcer la transparence, la sécurité et la crédibilité du processus de passation des marchés publics. La mise en place d'un espace spécifiquement aménagé pour la réception des offres garantit le **respect strict des principes de confidentialité,**

d'égalité de traitement des soumissionnaires et de traçabilité, en limitant les risques de manipulation, de perte ou de contestation des dossiers.

Pour la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), ce local représente un outil opérationnel clé permettant de **professionnaliser davantage la gestion des procédures**, d'assurer un accueil structuré des opérateurs économiques et de renforcer la confiance du secteur privé dans le système de la commande publique. Il devra être doté de dispositifs organisationnels et sécuritaires adaptés, incluant un registre officiel de dépôt, des horaires clairement définis et des conditions matérielles conformes aux exigences réglementaires.

À terme, l'établissement d'un tel local s'inscrit comme une **perspective stratégique de modernisation** de la commande publique, en attendant la généralisation des solutions dématérialisées. Il contribue ainsi à l'amélioration de la gouvernance des marchés publics et à la consolidation du rôle de la CNMP en tant qu'autorité de régulation crédible et indépendante.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice écoulé, le présent rapport d'activités met en lumière les efforts soutenus déployés par la Commission Nationale des Marchés Publics pour renforcer la gouvernance, la transparence et la performance du système national de la commande publique. Les actions menées au cours de l'année témoignent de l'engagement constant de la CNMP à assurer une régulation efficace, à sécuriser les procédures de passation des marchés publics et à accompagner les autorités contractantes dans l'amélioration de leurs pratiques.

Les avancées enregistrées en matière d'analyse et de validation des dossiers, de suivi et d'évaluation du système, de production de statistiques, de concertation avec le secteur privé et de renforcement des capacités des acteurs constituent des acquis importants. Elles contribuent à consolider la crédibilité du système des marchés publics et à favoriser une utilisation plus efficiente et responsable des ressources publiques.

Toutefois, les défis persistants, notamment en matière de modernisation, de digitalisation, de professionnalisation des acteurs et d'actualisation du cadre réglementaire, appellent à la poursuite et à l'intensification des réformes

engagées. Les perspectives définies dans ce rapport traduisent la volonté de la CNMP d'inscrire son action dans une dynamique d'amélioration continue, fondée sur la concertation, l'innovation et l'alignement sur les bonnes pratiques nationales et internationales.

En perspective, la CNMP réaffirme son engagement à œuvrer pour une **commande publique transparente, performante et orientée vers les résultats**, au service de l'intérêt général, du développement économique et de la bonne gouvernance. Elle appelle à la mobilisation et à la collaboration de l'ensemble des parties prenantes afin de consolider durablement les acquis et de relever collectivement les enjeux futurs du système national des marchés publics.

ANNEXES

ANNEXE : LISTE DES ATTRIBUTAIRES		
Liste des attributaires djiboutiens	**Nombre des marchés**	**Montant FDJ/TTC**
ABDOURAHMAN MOUSSA	1	18 972 000,00
AC RIES	5	139 833 699,00
ADP	2	450 890 880,00
AL GAMIL	6	361 117 295,00
AL MOUMIN	1	23 726 750,00
AL WASSEXI	1	92 000 000,00
ALI BEN HMIDA	1	12 433 361,16
ALI ROBLEH DJAMA	1	7 920 000,00
ALVI TRADING	8	745 754 000,00
ANSIE	1	35 544 200,00
ARKAN SARL	2	24 235 253,00
ASAA	1	10 000 000,00
ASKA Ingénierie & Conseils	1	19 849 000,00

Auto FOURREH	1	50 000 000,00
BCB INFO SERVICE	1	6 943 200,00
Bureau EcoHumanis	1	32 366 988,00
BUUL LIFE STYLE	1	43 868 486,00
CABINET D.CONSULTING	4	46 451 389,50
Cabinet d'Etudes, Conseils & Consulting de Djibouti - DAY	1	25 254 154,10
Cabinet d'architecture STUDIO	1	88 960 500,00
CABINET HOUFFAN	1	34 080 000,00
Cabinet Odyssé	1	9 481 415,35
Cabinet SAFI	1	84 923 979,85
CENTRE COMMERCIAL SAAD	1	36 400 000,00
CGMR	1	18 560 100,00
CIBS	3	107 592 597,05
D&b	1	27 697 175,00
DECO HOUSE	1	239 260 420,46
DEPANNELEC	1	74 950 230,00
DICO MEUBLES	1	33 061 380,00
DIMBIO TECH	1	2 804 200,00
DIRECTION HYDROLIQUE RURALE	1	18 255 501,00
DJIB-AUTO	1	47 122 518,00
DJIB-CLEAN	2	777 430 512,00
Djibouti Télécom	1	79 582 491,00
DJI-FU SARL	4	1 851 621 556,00
ECE	1	7 540 350,00
EDD	1	79 305 754,00
ELEYO	1	17 494 400,00
ENTREPRISE FALCON	2	47 663 400,00
ENTREPRISE SIAMPRO SARL	1	66 971 500,00
ENTREPRISE AFASSEH	1	18 486 927,00
ENTREPRISE AGRO VETO	4	51 982 300,00
ENTREPRISE AL ZAHRA	1	59 318 892,00
ENTREPRISE ALI IBRAHIM MOHAMED ALI	1	18 077 750,00
ENTREPRISE DHC	1	49 970 432,00
Entreprise DOUDA TAZWID INDUSTRIE	1	190 329 000,00
ENTREPRISE ECS	2	54 055 000,00
ENTREPRISE GREENVILLE HODING SARL	1	19 962 750,00
ENTREPRISE HABONE CONSTRUCTION	3	1 402 313 332,00
ENTREPRISE ILEYA CONSTRUCTION	1	25 266 981,00
ENTREPRISE MAHI-DIFOU	1	184 078 700,00
ENTREPRISE MAISSA AND INES	1	19 110 000,00
ENTREPRISE MATARA	2	120 484 460,00
Entreprise MIMAD	1	21 195 500,00
ENTREPRISE OKIEH	1	17 500 505,00
ENTREPRISE RAJA BUILDING	1	20 653 446,00

ENTREPRISE RAYS	2	35 779 770,00
ENTREPRISE SIE	1	24 859 139,00
ENTREPRISE TILMAH	1	48 500 000,00
ETABLISSEMENT AL-THARWA	1	36 014 880,00
ETABLISSEMENT QORCHEYE TRADING	1	34 214 400,00
ETABLISSEMENT SAFIA HASSAN BOUH	1	9 000 000,00
ETS AMINA SAMIREH OMAR	1	12 500 000,00
Ets GARANI GENERAL TRADING	1	29 268 130,00
ETS NASSER	1	44 000 000,00
ETS WASSEYI	3	159 520 000,00
FORTIS CLEAN	1	33 840 000,00
GARY	1	23 304 000,00
GERENY WATER WELL DRILLING AND CONSTRICTION	1	110 302 559,00
GLOBAL SPECTRUM	1	71 404 136,00
GOLDEN AFRICA	2	542 276 132,50
GROUPEMENT DCG GLOBAL SOLUTION & OTIX CONSULTING	3	50 952 610,68
GROUPEMENT AGRO VETO-DJIB CABRIS	1	58 000 000,00
GROUPEMENT COMPILLOG/QUALISYS CONSULTING	1	7 108 840,00
GROUPEMENT DCG GLOBAL SOLUTION -OTIX IT & DIGITAL CONSULTING	1	10 225 000,00
GROUPEMENT DJIBOUTI CONSULTING GROUP (DCG) ET OTIX CONSULTING	1	22 006 302,82
GROUPEMENT DJIBOUTI CONSULTING GROUP (DCG)/STRATEC-ARC/CYBERTECH	1	38 014 521,90
GROUPEMENT ECS/MAHIDIFOU	1	130 885 263,00
GROUPEMENT GWWWDC/ECWC	2	823 886 365,00
Groupement IDEA CONSULT INTERNATIONAL & TRT TrasportiTerritorio	1	48 987 330,00
HALLES TRADING	6	274 849 970,00
HASSAN IDRISS	1	46 720 930,00
HOCHE	2	313 780 863,00
HODAN CONSTRUCTION SARL	1	19 061 804,00
HOUMED LOITA	1	110 822 845,00
HYPERCUBE SARL	2	79 767 342,20
IBRAHIM HASSAN MOHAMED	1	6 486 816,50
INCHAPE DJIBOUTI AUTOMOBILE	2	51 443 553,00
INETUM	2	101 811 360,00
KARUURE CONSTRUCTION SARL	1	89 310 000,00
KINSAKIENO Pierre Rostin	1	20 562 319,70
KOMAD	3	207 759 876,00

LAPCO ELECTRONIC	1	13 763 200,00
LAUREAT CONSTRUCTION	1	3 100 300,00
M, YACIN MOUHOUMED ELMI	1	7 108 840,00
M. IsmaelDouksiehBoulaleh	1	7 997 445,00
M. SEKOU TIDIANI	1	4 332 660,26
MADASONS SARL	1	4 976 188,00
MARILL AUTOMOTIVE	6	130 562 646,00
MOHAMED OSMAN ALI FARHIREH	1	6 664 537,50
Mr MIRE SAID MOHAMED	1	5 428 000,00
Mr SAMATAR ABDI OSMAN	1	5 760 000,00
MULTI SERVICES	1	13 700 000,00
NALCO	3	417 507 464,00
NAPOLEON	3	72 257 535,00
NOVATEZ	1	34 999 992,00
OSCA Company SARL	1	161 663 410,00
PAPETERIE-MOBILIER-NAKROUMA	2	24 768 000,00
PBIS	2	26 093 470,00
PKF	5	10 676 016,00
PRO-HABILLEMENT	1	47 000 000,00
QUINCAILLERIE DELTA	1	46 267 492,00
QUINCAILLERIE MIMAD	1	125 278 500,00
RED SEA	3	151 368 667,00
RED SEA DRILLING COMPANY	1	15 000 000,00
RIFT VALLEY	1	4 640 000,00
SAFI	2	16 262 360,10
SAGAL MOHAMED	1	3 536 647,90
SALEH	1	28 043 004,00
SAMCO	1	68 458 928,00
SDSI	1	256 996 400,00
SECURITY MAX	1	736 200 000,00
SENEX SARL	1	50 000 000,00
SHOP MOHAMED HOUSSIEN HASSAN SEDCI	1	68 000 000,00
SMART	1	4 727 078,00
SOCIEETE EXPRESS CLEANING	1	30 887 904,00
SOCIETE ALPHA ENGINEERING SOLUTIONS	1	8 625 000,00
SOCIETE AMB	2	263 463 200,00
SOCIETE BOULANGERIE D'OBOCK	1	28 425 600,00
SOCIETE DJIBOUTI LAUNDRY	1	18 000 000,00
SOCIETE DJIBRIL	1	13 800 000,00
SOCIETE HARMONICA	3	248 529 960,00
SOCIETE IBAB CONSTRUCTION SARL	1	14 815 500,00
SOCIETE KAMIL	1	34 920 000,00
SOCIETE SALAM HOTEL MANAGEMENT	1	9 684 728,17

SOCIETE VIABILISATION CONSTRUCTION DJIBOUTI	1	32 590 000,00
SOCOPI	4	244 337 307,00
STCD	15	316 429 891,00
SVAMC	2	33 550 000,00
TAMAMOUL	1	15 923 500,00
TANGUI	1	10 000 000,00
TOTSPARE	1	27 163 499,00
TRADE	1	19 711 000,00
TTNAA	1	36 974 000,00
TWIN GULF	2	409 500 000,00
YNET NADIF SARL	1	12 775 835,00